



Résolution des Elus du CSE Siège de France Télévisions relatif au point d'information sur le CDE (Point n°1)

Les élus du CSE Siège demandent le report du point.

Les raisons invoquées ? :

- La présence du cabinet ACCA (cabinet de psychologues du travail) ou à tout le moins de la DSQVT ayant été réclamé sans succès. Pourtant la présentation du rapport effectué par ce cabinet est essentielle car il acte les difficultés rencontrées et la nécessité de recourir à un médiateur en IP, cette préconisation a d'ailleurs été rappelée ;
- Le Cabinet ACCA s'étant engagé à faire un bilan au mois de décembre 2024. Les élus souhaitent savoir si ce bilan est prêt et quand il pourra leur être présenté. Ils demandent que le travail du cabinet ACCA soit élargi à tous les services du CDE et notamment au service préparation antenne et le service contrôle qualité ;
- L'absence d'un salarié expert. Sa présence avait été acceptée dans un 1^{er} temps puis refusée pour des questions de remplacement impossible.

Les élus ne veulent pas d'un énième face à face avec la direction mais, réclament un débat éclairé qui implique la présence de la DSQVT, du cabinet ACCA et d'un représentant des salariés concernés pour qu'ensemble, des solutions acceptables pour chacune des parties soient décidées.

La souffrance des salariés est réelle et il est de leur devoir de la prendre en compte.

Ils demandent donc à la direction de prévoir au 1^{er} trimestre 2025, un point en CSE avec tous les interlocuteurs requis.

Paris le, 4 décembre 2024

VOTANTS : 23

Pour : 23 voix

Contre :

Abstentions :

Les organisations syndicales SNJ, CGT, CFDT, FO, UNSA, CGC s'associent.

Comité Social et Economique Siège France Télévisions

7, Esplanade Henri de France 75907 Paris cedex 15
37 Quai du Président Roosevelt 92130 Issy-Les-Moulineaux

01-56-22-49-05
01-56-22-91-31